

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR**  
**ARRONDISSEMENT DE DREUX**  
**CANTON D'EPERNON**  
**MAIRIE DE COULOMBS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 11 AVRIL 2016**  
**COMPTE-RENDU**

Coulombs, le 18 Avril 2016

**Ordre du jour :**

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Compte de gestion de l'exercice 2015
- Compte administratif de l'exercice 2015
- Affectation des résultats
- Taux d'imposition 2016
- Budget primitif 2016
- Tarifs communaux 2016
- Eglise : indemnité pour le gardiennage
- Acquisitions immobilières : Grenouillère et Rue des Remparts
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Arrêté de périmètre de fusion
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Arrêté de périmètre – Rationalisations des syndicats
- Finances : participation de la commune à la sortie annuelle des enfants
- Finances : fond de péréquation, reversement au SIRP
- Bibliothèque : demande de subvention
- Mise en valeur du porche Avenue de l'Abbaye : devis
- Agriculture / Nouvelle exploitante : Mlle Dorothee GEFROY
- Questions diverses

Le lundi 11 avril 2016, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 2 avril 2016, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MARIE.

Sont présents : Mme BENTO, Mme ANDREU, M. LE RAVALLEC, Mme MONOT, Mme FOUQUET, M. MARTIN, M. PETIT, M. GUILLY, Mme MARIE, M. RECORDON, Mme DUSSIDOUR.

Mme COCHE et M. LE BARS sont absents et ont respectivement donné pouvoir à Mme Valérie MONOT et M. MARIE.

M. SANCHES est absent.

A l'unanimité, Mme BENTO est nommée en qualité de secrétaire de séance. La séance débute à 20h03.

## **POINT SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT**

Mme BENTO lit le document. Aucune remarque n'est émise.  
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **COMPTE RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS ET DE SYNDICATS**

### **COMMISSION CIMETIERE** : Mme BENTO

Lors de la réunion du 25 mars dernier, Mme BENTO a fait un compte-rendu des formations « cimetières » auxquelles Mme BENTO et Mme DELOIZY ont assisté.

Afin de planifier les futures opérations de relève, pour les tombes échues, il convient de procéder à l'élaboration d'un règlement.

### **SIEA** : M.MARTIN

Réunion du 24 mars : vote des orientations budgétaires 2016.

Service eau potable : la dette du service est entièrement soldée. Le SIEA poursuit dans une politique de maîtrise des dépenses. L'actualité est la suivante :

- Les travaux de comblement des anciens forages rue du Chemin Vert sont terminés.
- Les travaux d'étanchéité du réseau de Chaudon vont débuter.
- Poursuite du remplacement des branchements en plomb sur la voie principale de Chandelles.

Suite à la création de la nouvelle communauté de communes, le syndicat est inquiet pour son avenir.

### **COURS MOYEN DE L'EURE** : M.GUILLY

M. GUILLY signale avec regret le départ de M.YACINTHE, Technicien.

M. GUILLY souhaite organiser un rendez-vous concernant le curage des ruisseaux situés à Chandelles avec M. PETIT, M. MARTIN et les techniciens du Cours Moyen de l'Eure.

## **COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015**

Monsieur Le Maire présente et soumet aux Membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2015.

### **En investissement :**

Le compte de gestion 2015 présenté par Monsieur Le Comptable du Trésor illustre un résultat de l'exercice 2015 déficitaire de 19.557,15€.

Compte-tenu des reports de l'année N-1, du solde d'exécution de la section d'investissement, le résultat de la clôture de 2015 présente un déficit de 58.752,59€.

### **En fonctionnement :**

Le Compte de gestion 2015, présenté par Monsieur Le Comptable du Trésor, démontre un résultat de l'exercice 2015 excédentaire de 132.700,94€.

Compte tenu des reports de l'année N-1, de la part affectée à l'investissement, le résultat de clôture de 2015 présente un excédent de 409.038,05€.

Les membres du conseil, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion de l'année 2015.

## **FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur le Maire s'étant retiré et sous la présidence de M. RECORDON, il est proposé de voter les propositions suivantes :

- En section d'investissement un montant de 19.557,15€ correspondant au résultat budgétaire déficitaire du Compte Administratif de l'exercice 2015.
- En section de fonctionnement, un montant de 132.700,94€ correspondant au résultat budgétaire excédentaire du Compte Administratif de l'exercice 2015.

Les membres du conseil, à l'unanimité, votent ces 2 propositions.

M. Le Maire est invité à assister de nouveau à la séance.

## **FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

Monsieur Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 d'un montant de 409.038,05€.

### **En investissement :**

A la ligne 1068 du Budget Primitif 2015, la somme de 118.041€.

### En fonctionnement :

A la ligne 002 du Budget Primitif 2015, le solde, soit la somme de 290.997€

Les membres du conseil, à l'unanimité, votent ces affectations.

### **TAUX D'IMPOSITION 2016**

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Commune de Coulombs. Monsieur Le Maire rappelle que des efforts budgétaires sont réalisés depuis 2008 pour ne pas augmenter l'impôt communal. C'est la neuvième année consécutive sans augmentation d'impôts grâce à une gestion prudente et rigoureuse.

Les taux maintenus sont :

- Taxe d'habitation : 9,69 %
- Taxe foncière bâti : 17,73 %
- Taxe foncière non bâti : 25,86 %

Les membres du conseil, à l'unanimité, votent les taux 2016.

M. PETIT s'interroge sur les éventuelles fusions de communes et le risque de voir les taux d'imposition augmenter.

### **FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2016**

Le budget présenté par M. Le Maire s'équilibre comme suit :

#### En section de fonctionnement :

Le montant des dépenses s'élève à 814.562€.

Le montant des recettes s'élève à 1.114.137€.

Le budget de la Commune de Coulombs est en sur équilibre. C'est-à-dire que tout le budget n'a pas été affecté. La somme de 167.090€ est provisionnée. Elle sera soit économisée, soit affectée en partie aux projets « éventuels » en fin d'année.

#### En section d'investissement :

Le montant des dépenses et recettes est de 343.828€.

Les membres du conseil, à l'unanimité, votent le budget primitif 2016.

M. Le Maire présente l'évolution du coût des remboursements des emprunts. Certains vont bientôt prendre fin. La diminution du coût de remboursement des emprunts devrait permettre de financer la réalisation des travaux de voirie sur la voie principale de Chandelles, sans augmenter les impôts.

Les projets d'investissements non retenus lors du vote du budget primitif seront étudiés courant juin, en fonction de l'évolution des dépenses.

### **TARIFS COMMUNAUX 2016**

Les membres du Conseil étudient les tarifs un par un et procèdent aux ajustements suivants :

- COLOMBARIUM : suppression du tarif pour les plaques funéraires.
- GRAND LOGEMENT MAIRIE : charges locatives réactualisées à 105€ par mois.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité les tarifs communaux 2016.

### **EGLISE : INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE 2016.**

Le travail réalisé par M. GODARD est parfait. Il consiste à entretenir l'horloge de l'Eglise. Le temps passé est important. Par conséquent, les membres du Conseil Municipal proposent un montant forfaitisé à 230€ pour l'année 2016.

Cette décision est votée à l'unanimité.

### **ACQUISITIONS IMMOBILIERES : GRENOILLERE ET RUE DES REMPARTS**

Acquisition Rue des Remparts : il convient de procéder à une régularisation de la délibération précédemment votée en autorisant M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité cette régularisation.

#### Acquisition d'une parcelle Chemin de la Grenouillère.

La commune souhaite acquérir la parcelle, de 1.220m<sup>2</sup>, cadastrée F 534 située Chemin de la Grenouillère « dans les côtes ».

Cette acquisition est motivée par un projet d'extension du verger conservatoire et de l'implantation de ruches. Le coût s'élève à 400€ net vendeur plus les frais estimés à 1.000€ environ.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité, l'acquisition de cette parcelle et autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE** **ARRETE DE PERIMETRE DE FUSION**

Le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 9/02/2016 va regrouper les communautés de communes des Quatre Vallées, du Val Drouette, du Val de Voise, de Terrasses et Vallées de Maintenon et de la Beauce Alnéloise, soit 55 communes et 60 765 habitants.

M. Le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, les membres ont voté en faveur de ce périmètre.

Les membres du Conseil votent à la majorité pour le périmètre de fusion.

Mme BENTO, M. MARTIN, Mme DUSSIDOUR et M. RECORDON s'abstiennent.

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE** **ARRETE DE PERIMETRE** **RATIONALISATIONS DES SYNDICATS**

M. Le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, les membres ont voté contre la rationalisation des syndicats du SIRP et du SIEA.

Les membres du conseil maintiennent leur position et votent contre la rationalisation des syndicats à l'unanimité.

### **FINANCES : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA SORTIE** **ANNUELLE DES ENFANTS**

Il est proposé aux enfants de Coulombs âgés de 7 à 17 ans une journée au Parc Astérix qui se déroulera le samedi 28 mai 2016.

Le montant de la participation des familles sera de 15€ par enfant.

Les membres approuvent à l'unanimité la participation communale et la part des familles.

### **FINANCES : FOND DE PEREQUATION, REVERSEMENT AU SIRP**

Le Conseil Départemental permet aux communes qui n'ont pas utilisé la totalité de leur enveloppe allouée au fond départemental de péréquation pour l'exercice 2015, de reverser le reliquat au SIRP.

Le montant de ce reliquat s'élève à 17.122€.

M. Le Maire informe que le reversement de cette somme n'aura aucun impact sur les comptes de la commune.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le versement de ce reliquat au SIRP.

### **BIBLIOTHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Une demande de subvention d'un montant de 400€ a été adressée auprès du Conseil Départemental pour un projet intitulé « Tout le monde peut se tromper Anatole ! » en partenariat avec les médiathèques de Coulombs et de Gallardon.

Le montant du projet s'élève à 800€.

Son financement pourrait être subventionné à 50% par la commune de Coulombs, soit 400€.

Les membres approuvent à l'unanimité le montant de la participation communale et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

### **MISE EN VALEUR DU PORCHE AVENUE DE L'ABBAYE**

Les devis pour la mise en valeur du porche avenue de l'Abbaye ont été reçus et étudiés. La société DHENNIN est la moins « disante ». Le montant du projet s'élève à 2.844€ TTC.

M. Le Maire rappelle que la mise en valeur du porche est un projet de longue date, engagée par la précédente équipe municipale, sachant que les fourreaux des gaines techniques sont déjà présents.

Les membres approuvent à la majorité le montant du devis.

M. Le RAVALLEC vote contre parce qu'il n'est pas d'accord qu'un élu municipal fasse des travaux dans sa propriété avec les deniers de la commune.

M. RECORDON s'abstient.

### **AGRICULTURE / NOUVELLE EXPLOITANTE : MLLE DOROTHEE GEFROY**

Suite à la demande des élus, Mlle GEFROY a fait parvenir le montant des taxes foncières des parcelles concernées. Le montant s'élève à 957€ pour le coût total sachant que le montant pour la commune serait autour de 400€/ans.

M. Le Maire rappelle les conditions juridiques encadrant la portée du dégrèvement et les cotisations concernées.

La durée de cette exonération est de 5 ans et son montant s'élèvera à 50% de la taxe.

Les membres approuvent à la majorité le dégrèvement demandé.

M. MARTIN et Mme MARIE s'abstiennent

Mme DUSSIDOUR vote contre.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme DUSSIDOUR est souvent interrogée sur le repas des anciens et souhaite savoir quand il va avoir lieu. Mme BENTO informe qu'il se déroulera le 22 mai à l'Etincelle, cabaret musical situé à Pierres.

M. PETIT informe que les travaux de mise aux normes pour l'accès des personnes à mobilité réduite et l'acheminement du gaz pour la future chaudière de l'école sont en cours.

M. PETIT signale qu'il est dommage que les divers organisateurs des chantiers à Chandelles n'aient pas profité des vacances scolaires pour poursuivre l'avancement des travaux. Ils auraient permis de mettre un terme dans les meilleurs délais au dérangement subi pour le ramassage scolaire.

M. PETIT souhaite que le cimetière soit propre pour la commémoration du 8 mai.

Pour écarter toute récurrence, Mme MONOT souhaite que les arbres sur le domaine public ayant été concernés par la prolifération des chenilles processionnaires soient abattus. Ils pourront ainsi être remplacés.

Suite à une réunion avec le personnel communal, Mme MONOT expose la synthèse :

- le personnel du service technique ne doit pas être en congés en même temps pendant la période estivale.
- l'entretien des trottoirs : il serait souhaitable de sensibiliser les administrés à leur entretien.
- archives communales : le local actuel n'est plus suffisant. Les combles de la Mairie peuvent-ils être aménagés ?

- Travaux d'été : est-il prévu d'embaucher des saisonniers ? Combien ? Durée ?
- Fleurissement : pour le fleurissement de la commune, le système d'arrosage doit être revu pour faciliter et optimiser l'organisation.

Mme ANDREU informe de l'ouverture du site de la commune [www.mairie-coulombs-28@wanadoo.fr](http://www.mairie-coulombs-28@wanadoo.fr)

Mme BENTO informe que la Journée de l'Environnement se déroulera le 24 Avril prochain.

Mme BENTO souhaite que les employés communaux mettent leurs gilets jaunes lorsqu'ils sont sur les routes pour se signaler aux usagers.

Mme BENTO signale que le stationnement « rue de Chandelles » est problématique entre le feu tricolore et la rue des remparts. Le stationnement est particulièrement dangereux dans le virage qui longe la fabrique de meubles. Mme BENTO demande aux riverains possédant un garage ou une cour de rentrer leurs véhicules. Mme BENTO rappelle que le stationnement est interdit devant les portails, portes de garage ; car une personne peut se faufiler entre deux voitures, mais un fauteuil d'handicapé, non !

M.PETIT informe que suite à l'acquisition immobilière rue des Remparts, une partie pourrait être affectée au stationnement. La place de l'Eglise pourrait devenir une zone bleue permettant une rotation plus importante des véhicules.

M. Le Maire souhaite faire un point sur les véhicules tampons avec notre référent en gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

M. Jean-Noël MARIE  
Maire de Coulombs  
Conseiller Départemental d'Epéron